

## Séance du : 4 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 14  
 Nombre de membres présents : 12  
 Nombre de suffrages exprimés : 12  
 Pour : 12      Contre :      Abstention :  
 Date de convocation : 26/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick ROLLAND, maire.

Présents : Mmes, Mrs : ROLLAND Yannick, CHASTANET Gisèle, BONNET Christian, VERTONGEN Claire, TARDIVAUD Laurent, FRUTIER Gérard, MALAVERGNE Nadine, LIMOGES Jérôme, DIGNAC Bruno, MOULINIER Arnaud, MARTINEZ Nadja, SUDRIE Sylviane.

Absents : Philippe DEJEAN, Nicole TOUS.

Secrétaire de séance : Gisèle CHASTANET.

### Objet : Approbation du compte de gestion 2023

N° 2024_04_d01
----------------

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Objet : Vote du compte administratif 2023

N° 2024_04_d02
----------------

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur FRUTIER Gérard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Yannick ROLLAND Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Section de Fonctionnement	459 613.32	475 676.85
	Section d'investissement	157 580.13	197 780.17
<b>REPORT EXERCICE N-1</b>	Report section de fonctionnement		134 198.02
	Report section d'investissement		
	<b>TOTAL</b>	<b>617 193.45</b>	<b>807 855.04</b>
<b>RESTES A REALISER N+1</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL</b>	<b>617 193.45</b>	<b>807 855.04</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		

	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>617 193.45</b>	<b>807 855.04</b>
--	---------------------	-------------------	-------------------

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Votés et arrêtés les résultats définitifs tels que résumés.

**Objet : vote des taxes locales pour 2024**

N° 2024\_04\_d03

Il est proposé au conseil municipal de conserver les taux actuels des taxes locales, et de continuer à réduire notre fonctionnement.

Il est donc proposé de voter :

- Foncier bâti                    taux : **50.43 %**                    pour 12 contre 0 abstention 0
- Foncier non bâti            taux : **89.24 %**                    pour 12 contre 0 abstention 0
- Taxe d'habitation        taux : **12.22 %**                    pour 12 contre 0 abstention 0

Le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

**ACCEPTE**    le vote des taxes locales pour l'année 2024 comme indiqué ci-dessus.

**Objet : Affectation du résultat**

N° 2024\_04\_d04

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation du résultat comme suite :

Compte 002 = 150 461,55 €

Compte 001 = 40 200,04 €

Le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

**ACCEPTE**    l'affectation du résultat pour l'année 2024 comme indiqué ci-dessus.

**Objet : Vote du Budget Primitif 2024**

N° 2024\_04\_d05

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le budget comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		150 461,55		40 200,04		190 661,59
Opérations de l'exercice	596 890,02	446 428,47	198 201,28	158 001,24	795 091,30	604 429,71
<b>TOTAUX</b>	<b>596 890 ,02</b>	<b>596 890,02</b>	<b>198 201,28</b>	<b>198 201,28</b>	795 091,30	795 091,30

Après avoir entendu l'exposé du budget, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

**ACCEPTE**    le budget primitif 2024 comme présenté ci-dessus.

**Objet : demande de subvention par l'association GYM**

N° 2024\_04\_d06

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention par l'association GYM pour un montant de 150 €.

Le conseil municipal à 12 voix pour ;

**ACCEPTE**    de verser une subvention de 150 € au club de GYM.

**DIT**            que les crédits seront ouverts sur le compte 65748.

**Objet : demande de subvention par l'association MUSICA MANZAC**

N° 2024\_04\_d07

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention par l'association MUSICA MANZAC pour un montant de 1500 €.

Le conseil municipal à 12 voix pour ;

**ACCEPTE** de verser une subvention de **100 €**

**DIT** que les crédits seront ouverts sur le compte 65748.

**Objet : demande de subvention par l'association MANZ' AAC**

N° 2024\_04\_d08

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention par l'association MANZ' AAC pour un montant de 300 €.

Le conseil municipal à 10 voix pour et 2 voix ne prenant pas part au vote ;

**ACCEPTE** de verser une subvention de 300 €

**DIT** que les crédits seront ouverts sur le compte 65748.

**Objet : demande de subvention par l'association Les Amis de la Fête**

N° 2024\_04\_d09

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention par l'association LES AMIS DE LA FETE pour un montant de 350 € pour 2023 et 400 € pour l'année 2024.

Le conseil municipal à 9 voix pour, 1 abstention et 2 voix qui ne prennent pas part au vote ;

**ACCEPTE** de verser une subvention de 750 €

**DIT** que les crédits seront ouverts sur le compte 65748.

**Objet : demande de subvention par l'association SOS CHATS LIBRES**

N° 2024\_04\_d010

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention par l'association SOS

CHATS LIBRES pour un montant de 100 €.

Le conseil municipal à 11 voix pour et 1 abstention

**ACCEPTE** de verser une subvention de 100 €

**DIT** que les crédits seront ouverts sur le compte 65748.

**Objet : Plan de financement rénovation cour d'école et préau**

N° 2024\_04\_d011

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation de la cour de l'école et l'installation d'un préau. Il présente le plan de financement de ces travaux comme suit :

	Dépenses			Recettes		
	Nature des travaux	MONTANT HT	MONTANT TTC	ORGANISMES	%	MONTANT HT
PREAU / ENERGIE	Massif béton	2 470,00 €	2 964,00 €	DETR	40	20 815,81 €
	Préau Photovoltaïque	34 977,97 €	41 973,56 €	Contrat de projet communaux Conseil Départemental 24	20	10 407,90 €
	Rénovation de la façade	14 591,55 €	17 509,86 €	Appel à projet actions écologiques du Grand Périgieux	15	7 805,93 €
				Fonds Propres Manzac	25	13 009,89 €
<b>TOTAL OPERATION PREAU/ENERGIE</b>				<b>100</b>	<b>52 039,53 €</b>	
COUR / DESIMPERMEABILISATION	Etude	1 200,00 €	1 440,00 €	Fonds Vert renaturation - Etat	30	18 725,04 €
	Arbres	660,00 €	792,00 €	Agence de l'eau	50	31 208,40 €
	Cour désimpermeabilisation	47 547,20 €	57 056,64 €	Fonds Propres Manzac	20	12 483,36 €
	citerne 5600 L	3 016,00 €	3 619,20 €			
	cuve à eau	3 993,60 €	4 792,32 €			
	accompagnement	6 000,00 €	7 200,00 €			
<b>TOTAL OPERATION COUR / DESIMPERMEABILISATION</b>				<b>100</b>	<b>62 416,80 €</b>	
		<b>114 456,32 €</b>	<b>137 347,58 €</b>		<b>114 456,33 €</b>	

Le conseil municipal à l'unanimité des présents

**ACCEPTTE** le plan de financement comme indiqué ci-dessus

**DIT** que les crédits seront ouverts au budget primitif.

**Objet : Plan de financement entretien voirie et curage des fossés**

N° 2024\_04\_d012

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement pour l'entretien de la voirie et le curage des fossés comme suit :

PLAN de FINANCEMENT - VOIRIES 2024			
Dépenses	Recettes		%
Montant HT	Organismes	Montant HT	
101 649,70 €	Grand Périgieux - fonds de concours	30 917,80 €	30,42%
	Commune	70 731,90 €	69,58%
	<b>TOTAL HT</b>	<b>101 649,70 €</b>	<b>100%</b>

**ACCEPTTE** le plan de financement comme présenté ci-dessus.

**DIT** que les crédits seront ouverts au budget primitif.

**Objet : Plan de financement désimpermeabilisation cour d'école**

N° 2024\_04\_d013

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le plan de financement pour la désimpermeabilisation de la cour d'école et propose de solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour obtenir une subvention :

PLAN de FINANCEMENT - DESIMPERMEABILISATION COUR DE L'ECOLE 2024			
Dépenses	Recettes		%
<b>Montant HT</b>	<b>Organismes</b>	<b>Montant HT</b>	
62 370,00 €	Fonds Vert	18 711,00 €	30,00%
	Agence de l'eau	31 185,00 €	50,00%
	Commune - Manzac sur Vern	12 474,00 €	20,00%
	<b>TOTAL HT</b>	<b>62 370,00 €</b>	<b>100%</b>

**ACCEPTTE** le plan de financement comme présenté ci-dessus.

**DIT** que les crédits seront ouverts au budget primitif.

**Objet : Chèque GROUPAMA**

N° 2024\_04\_d014

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un chèque provenant de GROUPAMA assurances, pour le remboursement des frais et dégâts survenus sur le congélateur du restaurant scolaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

**ACCEPTTE** le chèque de GROUPAMA de 364.09 €

**DIT** qu'il sera versé sur le compte 7588

**Objet : Plan de financement préau /DETR**

N° 2024\_04\_d015

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'installation d'un préau. Il présente le plan de financement de ces travaux comme suit et la demande de subvention DETR :

	Dépenses			Recettes		
	Nature des travaux	MONTANT HT	MONTANT TTC	ORGANISMES	%	MONTANT HT
<b>PREAU / ENERGIE</b>	Massif béton	2 470,00 €	2 964,00 €	DETR	<b>40</b>	20 815,81 €
	Préau Photovoltaïque	34 977,97 €	41 973,56 €	Contrat de projet communaux Conseil Départemental 24	<b>20</b>	10 407,90 €
	Rénovation de la façade	14 591,55 €	17 509,86 €	Appel à projet actions écologiques du Grand Périgueux	<b>15</b>	7 805,93 €
				Fonds Propres Manzac	<b>25</b>	13 009,89 €
<b>TOTAL OPERATION PREAU/ENERGIE</b>				<b>100</b>	<b>52 039,53 €</b>	

Le conseil municipal à l'unanimité des présents

**ACCEPTTE** le plan de financement comme indiqué ci-dessus

**DIT** que les crédits seront ouverts au budget primitif.